

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Tombé

N° AS39

AMENDEMENT

présenté par

M. Wauquiez, Mme Gruet, M. Barnier, Mme Bazin-Malgras, M. Berger, Mme Blin, M. Ray,
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard,
M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup,
Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay,
Mme Fruchon, M. Gosselin, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Lepers, M. Liégeon,
Mme Louwagie, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Nury,
M. Neuder, M. Pauget, M. Portier, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Tryzna et
M. Vermorel-Marques

ARTICLE 44

Supprimer les alinéas 9 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet **amendement des députés du groupe *Droite Républicaine*** propose la suppression du gel de la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2026. L'article 44 a été réintroduit par le Sénat, avec 2 exceptions à l'année blanche : l'Allocation Adultes Handicapés et les pensions d'un montant inférieur à 1400 euros.

Le budget présenté en nouvelle lecture concentre pourtant toujours des mesures ciblant les retraités : gel de la revalorisation de certaines retraites en 2026, gel du barème de la CSG applicable aux retraites, remise en cause de l'abattement de 10 % pour l'impôt sur le revenu (PLF).

Il est donc proposé de supprimer les alinéas 9 à 15 de l'article 44.

Le groupe *Droite Républicaine* défend la France qui travaille et qui a travaillé toute sa vie. Il propose de réaliser davantage d'économies sur le fonctionnement de l'État et de ses opérateurs, la lutte contre la fraude et l'immigration.